

24 Août 1934

I- Les faits qui demeurent

Emile Eddé, administrateur de la Compagnie des Eaux et président du Conseil des Ministres, préside la séance d'adjudication de l'entreprise des égouts de Beyrouth.

Et c'est la Compagnie des Eaux qui obtient cette adjudication.

Emile Eddé, que venait-il faire dans cette commission ?

Pourquoi la présidait-il en violation du décret la constituant ?

Voilà la question.

Que nous répondent les défenseurs d'Emile Eddé ?

Par la liste intégrale des membres de la Commission.

Ces membres étaient dans cette commission parfaitement à leur place.

Mais Emile Eddé, qu'y venait-il faire ?

Quelle technicité spéciale l'y poussait ?

Lisons sa réponse, et comprenne qui pourra :

Précisons, encore, pour ne rien laisser dans l'ombre, les points suivants :

1^o La Commission des Egouts fonctionnait depuis près de 3 ans quand a été constitué le ministère Eddé ;

2^o En sa qualité de ministre de l'Intérieur, M. Emile Eddé avait été saisi d'un rapport du Dr. Misk, conseiller municipal. Ce rapport concluait à la substitution au ciment centrifuge du grès vernissé, déjà utilisé en Egypte, et qui présentait ce double avantage :

- a) Résistance supérieure à l'attaque des acides :
- b) Réalisation d'une économie de 30%

Comme il s'agissait d'une économie de 33% sur un engagement de dépenses représentant le budget d'un an de la ville de Beyrouth, M. Emile Eddé présida la séance au cours de laquelle la Commission Technique finit par se rallier à la thèse du Dr. Misk.

Il présida, dans les mêmes conditions, LA SEANCE PUBLIQUE D'ADJUDICATION, ou le dépouillement des soumissions CACHETEES fut effectué en présence de TOUTES LES PERSONNALITES CI-HAUT ENUMEREES.

(Orient du 24 Aout 1934)

Voilà pourquoi votre fille est muette.

Et comprenne qui pourra !

Ainsi, parce que le Docteur Misk avait présenté un rapport au Président Emile Eddé, ce dernier a présidé, en violation d'un décret, la Commission chargée de l'entreprise des égouts !

C'est tout ce qu'on oppose à notre accusation.

Dans cette commission, il n'y avait qu'un indésirable, c'était Emile Eddé.

Seul, comme administrateur de la Cie des Eaux, il avait un intérêt évident à lui faire obtenir d'adjudication.

Seul, il n'avait aucune connaissance technique l'amenant à s'intéresser aux tuyaux en grés ou en ciment centrifugé.

A cela, Emile Eddé n'a rien répondu. Il a sorti des documents qui ne prouvent rien. Il a cherché à noyer le poison.

Il aura beau dire qu'il a présidé par dévouement à la chose publique, la Commission des Egouts, ou il n'avait pas sa place.

Personne ne le croira.

Et personne ne le croira, parce que nul n'ignore qu'en faisant bénéficier la Compagnie des Eaux, dont il était l'administrateur, de cette entreprise, il augmentait ses bénéficiaires personnels.

On aura beau nous traiter de gorilles et épuiser quotidiennement toutes les majuscules du monde à dire qu'il ne reste rien de cette accusation.

Les faits demeurent.

II.- Comparaisons sacrilèges

Il ne suffisait pas à Emile Eddé d'avoir la manie de la persécution. Il lui fallait encore la folie des grandeurs.

Voilà que ses défenseurs aujourd'hui le comparent à M. Gaston Doumergue. Pas moins.

Ce qu'on ne verra pas, c'est M. Gaston Doumergue, en violation du décret qui désigne le ministre des travaux publics, présider une commission d'adjudication pour laquelle la Compagnie du Canal de Suez serait soumissionnaire.

Et de grâce que les défenseurs d'Emile Eddé renoncent à le comparer à M. Gaston Doumergue.

Il y a des rapprochements sacrilèges.

III.- Les témoignages

Emile Eddé et ses défenseurs seront plusieurs témoins.

Evoquons brièvement l'histoire de leurs relations avec l'Orient.

M. Debbas ? Il est quotidiennement traité de voleur.

M. Jémil Chéhab ? Il y a une semaine on demandait sa suspension.

M. Hussein bey Ahdab ? Il a été violemment attaqué et son fils a proprement giflée et botté l'illustre rédacteur des faits du jour.

Ce rappel était utile.

IV.- Matossian et les tabacs

La série des hasards continue.

C'est par hasard, qu'immédiatement après avoir attaché son nom à la banderole, Emile Eddé est devenu fondateur, conseil et administrateur de Matossian.

C'est par l'effet d'un hasard miraculeux que le confrère égyptien d'Emile Eddé est adressé à lui et à nul autre.

Matossian, magnat de l'industrie du tabac, était un inconnu pour Emile Eddé.

Que de hasards dans cette période de six mois.